



**HAL**  
open science

## 1ère Partie: “ Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur viti-vinicole en France

Henri Koulayom

► **To cite this version:**

Henri Koulayom. 1ère Partie: “ Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur viti-vinicole en France. La Revue du Financier, 2009, No 176 (p. 60-66.), pp.rf7. hal-01149018

**HAL Id: hal-01149018**

**<https://auf.hal.science/hal-01149018>**

Submitted on 11 May 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur vitivinicole en France



**Henri Koulayom<sup>1</sup>,**  
Professeur de Finance à BEM,  
CEREBEM  
Responsable Département PGO  
Finance – Comptabilité – Droit  
*Doctorat Sciences de Gestion Dauphine*  
henri.koulayom@bem.edu

*Considérant les secteurs économiques couvrant la filière du vin, ce papier cherche à mettre en évidence la logique des travaux de recherche ayant pour but de développer des connaissances théoriques et pratiques relatives aux différents acteurs (producteurs, négociants, financiers) dans les domaines de la comptabilité et de la finance. Pour ce faire, un recensement des grandes problématiques et un bilan des principales publications dans le contexte français sont faits au travers de différentes sources bibliographiques en les décomposant suivant les grands paradigmes de recherche comptables et financières. En tout état de cause, les résultats impliquent d'appliquer aux entreprises de cette filière des outils et méthodes renouvelés et d'envisager un programme de recherche cohérent spécifique.*

Mots clés : Secteur vitivinicole, comptabilité, finance,

*Considering the economic sectors covering the wine industry, this paper aims to highlight the logic of the research tasks, by having for goal the objective to develop theoretical and practical knowledge relative to the various actors (producers, traders, financiers) in the fields of accountancy and finance.*

*With this intention, a census of the issues and an assessment of the principal publications in France are made through various bibliographical sources by breaking them up according to the research paradigms in accountancy and finance. Hence, the results imply to apply to the companies of this sector, the renewed tools and methods and to consider a specific coherent research program.*

Key words: Wine sector, accounting, finance

<sup>1</sup> L'auteur remercie ses collègues dont les avis et le soutien ont permis d'améliorer ce papier en particulier Isabelle ARTRU et Borislav CHOPOV.

### Intro

L'objet  
domaine  
revue d  
aussi l'  
d'améli  
actuelle  
culture  
La proc  
d'hectol  
(Source  
et spirit  
premier  
les oléc  
15 mill  
de nom  
tourism  
filière  
comme  
D'après  
chiffre  
du nég  
perman  
5 300  
distribu

<sup>2</sup> Le vin  
du 1 août  
long et es  
<sup>3</sup> La Fran  
l'encépag  
viticole  
restrictiv  
les traite  
les appel  
(VDQS),  
<sup>4</sup> Les vin  
l'industri  
<sup>5</sup> Les rég  
Charente  
Vallée de  
vignoble  
<sup>6</sup> D'après  
manière  
- 124 000  
- 64 300  
- 52 000  
Ces activ  
<sup>7</sup> 70.000  
la produ

## Introduction

L'objectif de ce papier est d'évaluer les grands questionnements de la recherche dans le domaine de la finance et de la comptabilité relatifs au secteur vitivinicole<sup>2</sup>, de présenter une revue de la littérature qui reprend les principales références dans un contexte français. C'est aussi l'occasion d'identifier et de proposer des pistes de recherche qui permettraient d'améliorer nos connaissances dans un environnement très réglementé<sup>3</sup> qui connaît actuellement de profondes mutations et ouvertures publiques après avoir ardemment connu *une culture de gestion souterraine et secrète*.

La production mondiale de vin en 2005 est de 248 millions d'hectolitres avec 48,1 millions d'hectolitres pour la France qui arrive en deuxième position après l'Italie et devant l'Espagne (Source : Vitisphère/AFP/Quid 2006). Avec environ 6,72 milliards d'euros pour le secteur vins et spiritueux (dont près de 5,17 milliards d'euros pour les seuls vins), le secteur du vin est le premier solde positif du commerce extérieur agro-alimentaire français, devant les céréales et les oléo protéagineux (3,9 milliards d'euros) en 2006 et ce, avec un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards d'Euros (Source : Viniflor, 2007)<sup>4</sup>. Cette filière est déterminante pour l'économie de nombreuses régions ; ces dernières contribuant également à développer une économie de tourisme et de gastronomie<sup>5</sup>. Outre les emplois directs, il faut compter avec l'ensemble de la filière vin (producteur, intermédiaire, embouteilleur, grossiste, importateur, distributeur, commerçant de détail, restaurateur, etc.)<sup>6</sup>.

D'après l'office VINIFLOR (2007, p.2), le nombre d'entreprises de négoce de vins ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros est de 848 (y compris 510 sociétés anonymes du négoce et 338 entreprises coopératives) ; elles emploient environ 32.000 salariés permanents (y compris 23.000 dans les sociétés anonymes du négoce). Il y a lieu d'ajouter aux 5 300 cavistes (y compris 4.640 cavistes indépendants), les emplois liés aux secteurs de la distribution alimentaire et à la restauration qui concernent le vin<sup>7</sup>.

<sup>2</sup> Le vin est le produit résultant exclusivement de la fermentation du raisin frais ou du jus de raisin frais (Source : Loi du 1 août 1905, complétée par le décret du 19 août 1921). La vigne est une plante pérenne dont le cycle de vie est assez long et estimé entre 25 et 40 ans.

<sup>3</sup> La France a une législation très rigoureuse (déclaration des plantations, de l'arrachage de vignes et de la superficie, de l'encépagement et de la production après les vendanges) complétée par des règlements communautaires en matière vitivinicole (voir RC 1493/1999) ; ces règlements précisant que les états membres peuvent imposer des conditions plus restrictives (voir loi du 28 avril 1816 relative au contrôle et sur le transport des vins et alcools, loi du 1 août 1905 sur les traitements et la répression des fraudes complétée par le décret du 19 août 1921), décret-loi du 30 juillet 1935 sur les appellations d'origine contrôlées (AOC), décret du 19 décembre 1949 sur les vins délimités de qualité supérieure (VDQS), etc.

<sup>4</sup> Les vins font partie des 5 premiers produits les plus exportés par la France en 2002 derrière l'automobile, l'aviation, l'industrie pharmaceutique et les circuits intégrés (Source : Direction Générale du Commerce Extérieur, 2002).

<sup>5</sup> Les régions viticoles de France sont : l'Alsace, le Beaujolais, le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, les Charentes, la Corse, le Jura, le Languedoc-Roussillon, la Provence, la Savoie, le Sud-Ouest, la Vallée de la Loire, la Vallée du Rhône ; les vins de Languedoc venaient en première position suivis par les vins de Bordeaux. Au total, le vignoble français couvre 872 000 hectares et 2,7 % des surfaces agricoles du pays.

<sup>6</sup> D'après le recensement général agricole 2000, le secteur viticole emploie 240.300 actifs agricoles répartis de la manière suivante :

- 124 000 chefs d'exploitation ;
- 64 300 actifs familiaux ;
- 52 000 salariés permanents.

Ces activités pèsent lourd soit un total de près de 18 % des actifs travaillant dans les secteurs de l'agriculture.

<sup>7</sup> 70.000 exploitants viticoles ont vinifié en 2000 tout ou partie de production en cave coopérative soit environ 45% de la production nationale (SCEES 2002).

Les enjeux économiques dans cette filière sur fond de crise économique, justifient un besoin de plus en plus grand des chefs d'entreprise de disposer d'outils comptables et financiers susceptibles d'accroître la capacité de survie mais aussi la compétitivité de leurs entreprises. Force est de constater pourtant que les travaux de chercheurs ne sont pas légions dans ce domaine, dans la mesure où sa spécificité ne permet pas toujours de généraliser les conclusions de travaux généraux.

L'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin, à l'image d'autres centres de recherche français de cette envergure, a engagé un grand programme de recherche qui se positionne à la croisée de nombreuses disciplines telles que l'agronomie, l'écophysiologie, la microbiologie, l'épidémiologie, les études de populations, la chimie, la biologie moléculaire, la cytologie, les analyses biomédicales, les études statistiques, etc. Sur ces principaux axes de recherche proposés (Source : ISVV- [www.isvv.fr](http://www.isvv.fr)), la finance et la comptabilité n'apparaissent pas explicitement. Il y a lieu de les raccrocher aux axes 5 et 6 qui reprennent largement les problématiques des disciplines économiques (stratégies d'entreprises, concurrence, comportement du consommateur, statut du producteur, avantages compétitifs, commercialisation, économie de l'innovation, etc.) concernant :

l'amélioration de l'efficacité économique de la filière viti-vinicole ;  
le développement des dimensions juridiques, culturelles et économiques de la filière viti-vinicole.

Plus généralement, peu importe le type de produit (vins tranquilles, vins mousseux, vins pétillants), cette différenciation du secteur viti-vinicole s'exprime de manière interne par la complexité introduite par la diversité des statuts des différentes structures organisationnelles en présence, qu'il s'agisse de domaines propriétaires ou de négociants en vin. Suivant la nomenclature NAF de l'INSEE, chaque type d'organisation correspond à un code<sup>8</sup> :

code 52.2J pour le commerce de détail de boissons ;  
code 51.3J pour le commerce de gros de boissons ;  
code 01.1G pour la viticulture (y compris la production de raisins de table et de raisins de cuve) ;  
code 15.9G pour la vinification (y compris la production de vins de différentes catégories – vins de table, vins de pays, VDQS, AOC, etc.) ;  
code J pour les activités financières.

Dans tous les cas, qu'ils soient managers, actionnaires, investisseurs boursiers, salariés, institutions financières, associations professionnelles ou collectivités locales, tous les acteurs de la filière se posent de nombreuses questions aussi bien comptables que financières. A la base de ces questionnements se trouvent les impacts d'une plus grande concurrence<sup>9</sup> liée à la mondialisation de l'économie, au développement des marchés financiers internationaux, aux mutations de la demande, aux lois contre l'alcoolisme, au développement des partenariats, à l'exigence de réglementations financières supranationales, à la prééminence de pratiques de la bonne gouvernance des exploitations viticoles, etc.

<sup>8</sup> Il s'agit de la nomenclature NAF rév. 1, 2003.

<sup>9</sup> De nombreux pays exercent une forte pression concurrentielle et à savoir l'Afrique du Sud, l'Australie, l'Argentine, le Chili, etc. Voir OIV (2008). L'OIV (Organisation internationale de la vigne et du vin qui est une organisation intergouvernementale composée aujourd'hui de 44 Etats membres.

La première p  
caractère fina  
recherche à p  
commentés. D  
l'on peut en  
comptables et  
les experts c  
confidents" p  
ces entités<sup>11</sup>.

## I - Les j ques

La prise en  
aux niveaux  
proposent c  
secteurs d  
agroalimen  
finance lié  
ont fait l'o  
pays anglo  
élargir ces  
savoirs de  
voies de  
comptable  
En compt  
La compt  
coûts pou  
positives  
comptabi  
l'entrepri  
travaux  
perform  
diagnost  
comptat

<sup>10</sup> D'après  
partagen  
représen  
Associa  
de Finat  
<sup>11</sup> Une l  
<sup>12</sup> Conc  
DESC/  
<sup>13</sup> CAP  
<sup>14</sup> D'af  
financi  
impliq

La première partie de ce travail a pour but d'identifier les enjeux et les interrogations à caractère financier et comptable des entités viti-vinicoles, tout en ouvrant des pistes de recherche à partir des principaux paradigmes<sup>10</sup> des deux disciplines qui sont revus et commentés. Dans la deuxième partie, une présentation de travaux descriptifs et théoriques, que l'on peut encore compter sur le bout des doigts, précise les différentes contributions comptables et financières de chercheurs et de professionnels. Dans ce registre, il apparaît que les experts comptables, dans leurs régions respectives, connus pour être "des sortes de confidentiels" par leurs pratiques, connaissent bien le fonctionnement de la gestion financière de ces entités<sup>11</sup>.

## I - Les principaux axes de recherche et les questionnements théoriques

La prise en compte de la compétition mondiale, en même temps que les profondes évolutions aux niveaux comptable et financier justifient donc un peu plus le fait que des chercheurs se proposent d'identifier des axes de recherche dans le but d'améliorer les pratiques dans les secteurs du vin qu'il s'agisse d'activités agricoles stricto sensu que d'industries agroalimentaires. Le schéma 1 met en évidence les grands thèmes de la comptabilité et de la finance liés à cette donnée. Les questions épistémologiques<sup>12</sup> attachées à ces deux disciplines ont fait l'objet de nombreux développements depuis plusieurs décennies notamment dans les pays anglo-saxons. Dans ce papier, l'interrogation consiste à voir dans quelle mesure peut-on élargir ces questions posées de manière générale à un secteur particulier étant entendu que "les savoirs de gestion doivent s'ouvrir à de nouvelles démarches ou poursuivre dans de nouvelles voies de recherche qui sont succinctement présentées en ce qui concerne les domaines comptable et financier"<sup>13</sup>.

En comptabilité on distingue deux blocs : comptabilité financière et comptabilité de gestion. La comptabilité de gestion ambitionne la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'analyse des coûts pour améliorer les performances de l'entreprise vitivinicole. Par des approches à la fois positives et inductives d'une part, et d'autre part normatives et déductives, les travaux en comptabilité financière conduisent à élaborer et à adapter des normes susceptibles d'éclairer l'entreprise vitivinicole, notamment par rapport aux parties prenantes de l'entreprise. Les travaux en finance rentrent quant à eux dans des corpus élaborés qui sont liés à la question des performances financières et aux marchés financiers<sup>14</sup> ; l'analyse et les méthodologies de diagnostics financiers se plaçant entre les problématiques situant la croisée des chemins entre comptabilité financière et finance d'entreprise.

<sup>10</sup> D'après KUHN (2008), un paradigme est un ensemble de postulats, de croyances, d'hypothèses et de méthodes que partagent à un moment donné les membres d'une communauté scientifique. La comptabilité est généralement représentée en France par l'Association Francophone de Comptabilité - AFC (équivalent à l'European Accounting Association - EAA en Europe et à l'American Accounting Association - AAA) et la finance par l'Association Française de Finance - AFFI (équivalent à l'European Finance Association et l'American Finance Association).

<sup>11</sup> Une liste des mémoires d'expertise comptable sélectionnés est présentée dans la bibliographie.

<sup>12</sup> Concernant les interrogations d'ordre épistémologique, voir BACHELARD (1938), KUHN (2008), POPPER (2007), DESCARTE (2000) et MORIN (1981).

<sup>13</sup> CAPRON (1990, p.77).

<sup>14</sup> D'après Brealey, Myers et Allen (2006, p.3), "Les entreprises sont confrontées à deux grands types de décisions financières : quels investissements l'entreprise doit-elle réaliser ? Comment les financer ? La première question implique que l'on dépense de l'argent ; la seconde, qu'on en trouve".

## 1 - Les paradigmes en comptabilité

En parlant du désintéressement des comptables à l'époque, COLASSE (1979), pose la question suivante : *"la comptabilité est-elle une science"*. En réponse, il estime qu'*"une épistémologie de la comptabilité était chose légitime, possible et utile"*. Pour CORMIER et TREMBLAY (1991), la comptabilité possède bien des assises scientifiques qui englobent les concepts comptables, les hypothèses (vérifiées ou non), les techniques de type déductif, inductif, normatif et descriptif. Elle s'oriente sur des axes relatifs aux méthodes et outils et sur des considérations mettant en œuvre d'autres disciplines telles que la finance, le contrôle de gestion et la stratégie. Ceci pointe le doigt sur le statut et les fonctions du chercheur en comptabilité<sup>15</sup>. La réflexion aujourd'hui dans la discipline comptable est étroitement liée aux évolutions récentes qui ont marqué l'environnement comptable et financier ces dernières années. Du point de vue de la comptabilité analytique et de gestion, les méthodologies de calcul et d'analyse des coûts doivent être adaptées avec plus de rigueur et eu égard à la réalité économique. De la vigne au vin, le calcul des coûts se fait à l'échelle de la production et de la vinification à la commercialisation, jusqu'à la mise en bouteille et au stockage. GED (1988, p.48), définit le comptable dans le cadre de la comptabilité managériale, comme ayant *"pour fonction de fournir l'information pertinente à la prise de décision d'une part et à la planification et au contrôle des activités et des membres de l'entreprise d'autre part"*. Elle s'intéresse en effet au processus d'évaluation et de contrôle des performances des entreprises dans la filière du vin. Du point de vue de la comptabilité financière, les nouvelles normes comptables internationales IFRS sont devenues aujourd'hui les principales références par rapport auxquelles on établit les comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur les places financières depuis le 1 janvier 2005<sup>16</sup>.

Si l'on considère, suivant l'IAS 1, que l'objectif des états financiers *"est de fournir une information utile aux apporteurs présents et potentiels de fonds (actionnaires, investisseurs) pour la prise de décision économique"*, les comptables, aussi bien que les financiers, doivent converger vers l'adoption de pratiques comparables tant pour la comptabilisation des opérations, que pour l'analyse financière des comptes annuels. Cet état de fait rend comparable dans le temps et l'espace la comptabilité et l'analyse financière des entreprises. En tout état de cause, la capacité des entreprises françaises à appliquer et à respecter ces normes déterminera en grande partie leur efficacité et leur réussite sur le plan international. Cependant, aujourd'hui, ces normes concernent peu d'entreprises de la filière viti-vinicole.

La majorité des entreprises de cette filière relève des PME-PMI et doit en général appliquer le plan comptable général PCG 99-03<sup>17</sup>. Si toutefois on se place dans un environnement mondial, comme c'est le cas pour la quasi-totalité du secteur, ceci pose la question de savoir comment faut-il comptabiliser les opérations effectuées par les entreprises de la filière vin ? La comptabilité de ces entités est particulièrement prise en compte dans la norme IFRS sur l'agriculture (IAS 41)<sup>18</sup> qui pose des problèmes d'adaptation à la spécificité de la filière

<sup>15</sup> Voir (COLASSE 1995), AFC (1997).

<sup>16</sup> Règlement du Parlement et du Conseil Européens du 19 juillet 2002- CE n°1606/2002

<sup>17</sup> Plus précisément le plan comptable agricole. Pour une connaissance des bases de la comptabilité agricole et de l'enregistrement des opérations courantes, des écritures d'inventaire et de l'analyse comptable et financière, voir LEJET et ARNOLD (1998), COLLECTIF (2007a), COLLECTIF (2007b)

<sup>18</sup> L'IAS 41 sur l'agriculture a été approuvée par l'IASB (devenu IASB) en décembre 2000. Elle a été homologuée au sein de l'Europe par le règlement CE n° 1725/2003 du 29 septembre 2003 après de nombreux amendements. Ces amendements ont été intégrés dans les normes suivantes : IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" ;

- IAS 1 (Présentation des états financiers).

- IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères).

Voir DOSSIER SPECIAL (2006).

LES PERSPECTIVES DE RECHERCHE EN COMPTABILITE ET EN FINANCE DANS LES ENTREPRISES DU  
SECTEUR VITI-VINICOLE EN FRANCE

notamment en ce qui concerne la définition et l'évaluation des éléments d'actifs, de passifs, de charges et de produits. L'IAS 41 est appliquée pour la comptabilisation relative à l'activité agricole<sup>19</sup> et concerne les actifs biologiques (troupeau, arbre d'une forêt, récolte, plantes, troupeau, etc.), la production agricole (laine, grain, coton, lait, carcasses, etc.) au moment de la récolte (par exemple la transformation de raisins en vin par un éleveur vinificateur qui a cultivé lui-même les raisins) et les subventions publiques. Cette norme ne s'applique pas au terrain relatif à l'activité agricole<sup>20</sup>, ni aux immobilisations incorporelles concernant une activité agricole<sup>21</sup>. Elle ne concerne pas non plus, les produits transformés qui suivent les règles de l'IAS 1.

Plus globalement, un *actif biologique*<sup>22</sup> est un animal ou une plante vivant, alors que la *production agricole*<sup>23</sup> est le produit récolté des actifs biologiques de l'entreprise ; La transformation biologique comprend ainsi les processus de croissance, de dégénérescence, de production et de procréation qui engendrent des changements qualitatifs ou quantitatifs dans l'actif biologique<sup>24</sup>. L'application du principe de la juste valeur<sup>25</sup> introduit d'énormes complexités.

Dans ce cadre comptable, si on s'intéresse à une double problématique de comptabilité financière et de gestion, la grande question est celle de la valorisation des actifs. Parmi les autres thèmes possibles relatifs aux entreprises du secteur du vin :

Pilotage et performances ;

- Le contrôle de gestion au travers de méthodes comme l'ABC ;
- La valorisation des stocks de vin (coût de production, coût de revient, etc.) à l'entrée, à la sortie et à la clôture du bilan et suivant les cycles d'évolution (vinification, vieillissement, mise en bouteille, etc.)<sup>26</sup> ;
- Les méthodes et les normes d'audit et de contrôle interne des comptes (stock, actifs de plantation, terrains, etc.) ;
- Les particularités comptables, juridiques et fiscales dans le secteur viti-vinicole<sup>27</sup> ;
- Les spécificités comptables et financières des entreprises du secteur du vin ; autrement dit en quoi la spécificité du secteur du vin pourrait-elle influencer les méthodologies générales d'analyse financière ?
- Etats financier et application des normes IFRS.

Or donc, les travaux de recherche dans cette discipline ne pourront atteindre un seuil significatif réel que s'ils conduisent à la vulgarisation de méthodologies d'analyse financière mais aussi à la mise en place d'outils de contrôle plus ou moins harmonisés sur le plan pratique et pédagogique.

<sup>19</sup> Secteur agricole.

<sup>20</sup> Voir l'IAS 16 (Immobilisations corporelles) et l'IAS 40 (Immeubles de placement).

<sup>21</sup> Voir l'IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

<sup>22</sup> Ici c'est la vigne.

<sup>23</sup> Ici c'est le raisin jusqu'au stade du moût.

<sup>24</sup> Ici c'est le vin.

<sup>25</sup> "...montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale" (IAS 41). Cet échange devrait se faire sur un marché dit actif sur lequel les éléments négociés sont homogènes, où peut normalement trouver à tout moment des acheteurs et des vendeurs consentants et où les prix sont mis à la disposition du public.

<sup>26</sup> Voir le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 (PCG 99-03) et l'IAS 1 (Présentation des états financiers).

Comment prendre en compte la contrainte de la sous-activité.

<sup>27</sup> Par exemple, le cas des ventes en primeur. Cette vente consiste à conclure un contrat prévoyant la vente d'un vin (en général de bonne qualité) non encore achevé.

## 2 - Les paradigmes en finance

Selon COHEN (1992, p.4), à l'image des disciplines de gestion, la gestion financière devrait être perçue comme une discipline opératoire sinon comme un corpus technique. Par conséquent, elle semble faire référence à un ensemble de pratiques déployées par des responsables plus ou moins spécialisés mettant en œuvre des choix et des comportements relatifs à des règles de conduite conformes à l'orthodoxie financière et aux instruments financiers. D'après le théorème du capital-valeur de FISHER (1930), la valeur de tout bien de capital est égale à la somme des valeurs actualisées des revenus monétaires que la détention et la mise en œuvre de ce bien de capital permettent de réaliser<sup>28</sup>. Dans cet esprit, l'objectif de l'entreprise au sens de FRIEDMAN (1970) est la maximisation des profits qui sert *a priori* les intérêts d'autres apporteurs de fonds comme les créanciers, compte tenu de leur niveau de risque.

Si l'analyse et le diagnostic financiers utilisant des méthodes classiques ne sont pas pertinents pour les entreprises du secteur du vin, l'appréciation et l'étude de leurs performances financières doivent être adaptées par la prise en compte d'indicateurs particuliers. En d'autres termes, ces indicateurs permettront de mieux définir les trajectoires spécifiques de ces entreprises au cours de ces dernières années se caractérisant parfois par des crises financières chroniques. Ces analyses peuvent donc se faire en fonction des périodes de croissance et des niveaux pertinents de cash flow pour le secteur. Ceci est l'occasion de s'interroger sur l'existence d'un lien entre la politique d'investissement des firmes de ce secteur et le niveau de cash flow. Plus largement, quels sont les facteurs explicatifs de la politique d'investissement des entreprises françaises et/ou étrangères dans le secteur du vin durant ces deux dernières décennies ? Cette dynamique d'investissement est-elle source de contrainte de liquidité ? Il s'agit de mettre à la disposition des différents acteurs de connaissance permettant d'anticiper de manière prescriptive les moyens d'échapper à des crises financières propres.

Si l'on se positionne, sur le plan des fonds propres en tant que garantie des créanciers, dans les entreprises du secteur du vin, on peut se poser la question de la structure financière. Il s'agit de comparer l'évolution du taux d'endettement par rapport aux performances financières.

<sup>28</sup> C'est ce modèle d'évaluation des entreprises représentant la base théorique permettant de rendre compte du processus complexe qui aboutit par la formation du cours d'un titre sur les marchés financiers.

P 10 17 B 13

ISSN 0223-0143

SAR

# La Revue du **FINANCIER**



[www.rdf.fr](http://www.rdf.fr)

176

## **Des pratiques comptables et financières dans le domaine viti-vinicole**

**Filière Vins : analyse comparative des  
structures et des performances  
financières des trois terroirs français de  
référence :**

**Bordeaux, Bourgogne et Champagne**

**Pratiques de comptabilité analytique en  
viticulture**

**Le négoce bordelais :  
Tempête dans les bouteilles de vin ?**

**Les marchés à terme du vin**

**Les perspectives de recherche en  
comptabilité et en finance dans les  
entreprises du secteur viti-vinicole en  
France**

**Blanchiment d'argent : décalage du  
discours bancaire et de la réalité  
financière**

Mars - avril 2009